



Montréal, le 16 octobre 2015

Monsieur Gaétan Barrette
Ministre de la Santé et des Services sociaux
Édifice Catherine-de-Longpré
1075, chemin Ste-Foy, 15^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Monsieur le Ministre,

C'est avec consternation que nous avons appris qu'un amendement au projet de loi 20 a été adopté à propos des « frais accessoires ». Nous comprenons que l'intention de l'État est d'encadrer ces frais afin d'éviter les abus au niveau de leur facturation. Toutefois, l'encadrement législatif vient en quelque sorte normaliser cette pratique, pavant ainsi la voie à un usage de plus en plus large, avec l'impact négatif que cela aura très certainement en terme d'accessibilité et d'universalité aux services de santé pour la population en général et pour les personnes désavantagées au plan socio-économique, en particulier.

Au cours des dernières années, l'OTSTCFQ s'est prononcé publiquement à de nombreuses reprises de manière très affirmée en faveur du caractère public et universel du système de santé et de services sociaux. Nous réitérons aujourd'hui l'importance cruciale de maintenir une telle orientation au Québec. Les considérations financières ne devraient en aucun cas interférer dans la décision ou la capacité des personnes de recevoir certains traitements médicalement requis. Dans cette foulée, le « droit à la santé » gagnerait à être reconnu et à servir de principe directeur aux politiques publiques qui touchent la santé et les services sociaux.

Cette nouvelle percée en faveur de la privatisation des services de santé, jumelée aux coupes budgétaires déjà annoncées et à venir dans le domaine de la santé et des services sociaux, accentue grandement nos inquiétudes quant aux décisions gouvernementales futures en matière d'accès aux services sociaux et de santé. En ce sens, nous vous demandons de surseoir à cet amendement autorisant les frais accessoires. Nous joignons ainsi notre voix aux citoyens, aux organisations et même de la Protectrice du citoyen. Il s'agit, pour nous, d'une question d'équité dans une perspective de justice sociale.

Recevez, Monsieur le Ministre, nos salutations les plus distinguées.

Le président,

Claude Leblond, travailleur social, M.S.s.

c.c. : Mme Lucie Charlebois,
Ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique